

ANNEXE du PLU

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS¹**A. CONTEXTE**

TRI-OR est un syndicat intercommunal en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de l'Isle Adam (anciennement SICTOMIA). Il a été créé en 1964 et regroupait alors 13 communes ; aujourd'hui 28 communes y ont adhéré, soit 82 187 habitants. Les compétences du syndicat TRI-OR vont de la collecte en porte-à-porte jusqu'au traitement.

Actuellement, la collecte et l'exploitation du centre de traitement sont déléguées respectivement aux sociétés Sépur et Génériss (groupe Véolia).

Il dispose d'un centre de traitement composé d'une usine de compostage, d'un hall des encombrants ainsi que d'un centre de tri des déchets recyclables.



Le syndicat TRI-OR emploie 24 agents

	Collectes en porte à porte [et en points d'apport volontaire]	Apports des communes	Refus du centre de tri mis en compostage	Déchets évacués en centre d'enfouissement	Traitement des déchets sur le site
Les ordures résiduelles	27 580.42	778.32	991.28	601.58	29 951.60
Les encombrants	4 070.92	465.79			4 536.71
Le verre	2 725.12				2 725.12
Les déchets recyclables	4 302.85				4 302.85
Total	38 679.31	1 244.11	991.28	601.58	41 516.28

B. LA COLLECTE TRADITIONNELLE**1. Ordures ménagères**

La collecte des ordures ménagères est effectuée les mercredis et samedis matins.

L'**usine de compostage** a été la première usine de ce type construite en Europe, elle a une capacité de 39 000 tonnes par an. Sa dernière extension a été achevée en 1999. Les ordures ménagères collectées en porte à porte sont acheminées dans l'usine et sont transformées en compost après extraction de leur part fermentescible. Ce compost est de qualité supérieure à celle exigée par les normes européennes et convient à l'agriculture pour la fertilisation des sols.

Cette unité a traité 28 525,94 tonnes en 2011 et produit 5 926,50 tonnes de compost.

2. Encombrants

Ceux collectés en porte à porte sont réceptionnés dans un hall avant d'être évacués dans un centre de stockage de déchets non dangereux. Collectés en vrac, ces déchets ne peuvent être valorisés. Ils sont acheminés vers des CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux) pour y être enfouis.

En 2011, 4 536,71 tonnes d'encombrants ont été réceptionnées et mises en centre d'enfouissement technique.

¹ Source : rapport annuel 2011 du syndicat TRI OR.

C. LA COLLECTE SÉLECTIVE

Depuis **1998**, le syndicat TRI-OR assure la mise en place des bacs de tri : bleus pour les déchets propres et secs (DPS), verts pour le verre alimentaire. Ils sont adaptés à la taille du foyer ou du collectif (de 35L à 750L).

Le centre de tri a traité, en 2011, 4 302,85 tonnes de déchets recyclables. Il a une capacité globale de 5 000 tonnes.

Ici, les déchets recyclables contenus dans les bacs bleus et les conteneurs d'apport volontaire (bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques, papiers, cartons, et briques alimentaires) sont triés manuellement par matière avant d'être pressés en balles et envoyés dans les différentes filières de recyclage.

1. Verres

La collecte du verre au porte à porte se fait les 2^{èmes} et le 4^{èmes} mercredis de chaque mois

Une fois collecté, le verre est entreposé dans un box où le repreneur viendra le chercher afin de le recycler. En 2011, la collecte des verres a été de 2 725,12 tonnes.

2. Emballages recyclables

La collecte des déchets propres au porte à porte se fait le vendredi matin.

Les déchets propres et secs tels que les bouteilles plastiques, les journaux magazines, les briques alimentaires, les métaux type canettes ou bombes et les cartons. Les produits séparés sur le tapis de tri sont mis en balles avant d'être chargés par le repreneur en vue du recyclage. Le centre de tri des déchets propres et secs est en activité depuis 1998.

Il a traité, en 2011, 4 302,85 tonnes de déchets recyclables. Il a une capacité globale de 5 000 tonnes.

3. Végétaux

Il n'y a pas de collecte de végétaux sur la commune. Ceux-ci doivent être déposés en déchetterie.

Les branchages peuvent être déposés lors de la collecte des encombrants uniquement s'ils sont fagotés.

4. Le compostage individuel

Le compostage individuel est un processus naturel, économique et écologique de traitement des déchets organiques qui s'inscrit également dans la politique de gestion des déchets. En effet il participe à la réduction du poids de la poubelle ménagère et à l'augmentation du taux de valorisation des déchets.

Depuis octobre 2008, le syndicat Tri Or propose d'acquérir des composteurs individuels de jardin moyennant une participation financière de 20 €.

D. LES AUTRES COLLECTES

1. Point d'apport volontaire

Des points d'apports volontaires sont disponibles sur la commune :

- Rue du Bas Val Mary,
- Rue de l'Église,
- Parking du gymnase André Leducq,
- Parking du Super U,
- Parking du collège.



Les déchets des points d'apports volontaires sont relevés une fois toutes les semaines paires pour le verre. En alternance les semaines impaires pour les plastiques et les journaux magazines.

2. Vêtements

Il n'y a pas de point d'apport volontaire pour la collecte des vêtements et linges usagés assurée par la société Le Relais Espérance sur la commune.

3. Déchetterie

Deux déchetteries sont à la disposition des habitants.

- à Champagne sur Oise sur le site de traitement : ouverte en 1993 pour les professionnels et les particuliers,
- dans la zone de l'Orme à Viarmes : ouverte en 2001, exclusivement réservée aux particuliers.

Sur les deux déchetteries, 13 798,20 tonnes ont été évacuées en 2011.

L'armoire des Déchets Ménagers Spéciaux dont elles sont dotées, permet de recevoir et d'isoler des produits toxiques tels que les peintures, solvants, produits chimiques, etc. Elle complète l'accueil des déchets encombrants, des déchets verts, des ferrailles et gravats, cartons, verres, huiles, textiles, etc.

Au cours de l'année 2007 les déchetteries ont mises en place l'accueil des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que les lampes et néons.

a. Déchetterie de Champagne : Z.I. du Paradis Champagne-sur-Oise 01 34 70 16 09

Fermeture le jeudi

- Du 01/11 au 28/02

en semaine 9h-12h 14h-17h samedi 9h-17h
dimanche 10h-15h

- Du 01/03 au 31/10

en semaine 9h-12h 14h-18h samedi 9h-18h
dimanche 10h-16h

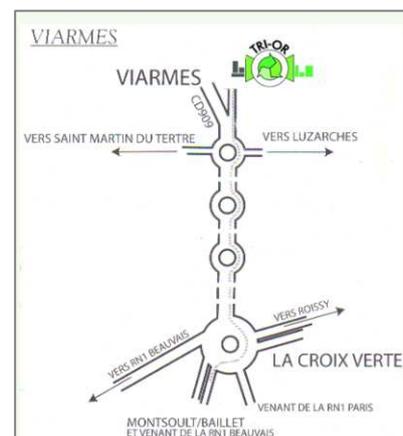


b. Déchetterie de Viarmes, Zone de Viarmes :

Horaires d'ouverture :

Ouverte tous les jours de la semaine, sauf le mardi et les jours fériés

- HIVER du 01/11 au 28/02
De 9h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00
Samedi : 9h30 à 17h00
Dimanche : 10h00 à 15h00
- ETE du 01/03 au 31/10
De 9h30 à 12h00 - 14h00 à 18h00
Samedi : 9h30 à 18h00
Dimanche : 10h00 à 16h00



E. AUTRES PROJETS

Le syndicat met à la disposition des communes et associations communales, pour leurs manifestations, des points Info-Tri composés de trois bacs de tri (bac bleu, vert et ordures ménagères). Ces points permettent aux administrés de continuer le geste du tri en dehors de leur domicile.

Au total 37 points Info-Tri ont été installés dans les communes pendant les manifestations, soit une diminution par rapport à 2010.



Afin d'éviter les dépôts sauvages, la société SEPUR met à disposition, des véhicules spécialement aménagés, avec un personnel formé, plus particulièrement aux produits dangereux (aérosols, solvants, peintures, ...), qui interviennent régulièrement dans les communes. Les ECOBUS répondent à l'évolution des matières rejetées, de même ECOLAV est un service proposé pour le nettoyage et la désinfection des bacs de collecte.

F. CONCLUSION

DECHETS PRODUITS (en Kg) PAR HABITANT EN 2011

ORDURES MENAGERES	ENCOMBRANTS	VERRES	DECHETS PROPRES ET SECS	APPORTS EN DECHETTERIE	TOTAL
333,63	49,24	32,97	52,05	151,31	619,20

Actuellement, le syndicat traite environ 619,20 kg/hab/an. Pour une évolution absolue à 830 habitants sur la commune de Mériel, le tonnage collecté supplémentaire est de 513 936 kg/hab/an.

Le syndicat TRI OR traite les déchets de 82 187 habitants en 2011. Pour une évolution absolue de 830 habitants sur la commune de Mériel, le traitement est le suivant :

Type de déchets	Capacité de l'usine (tonnes)	Tonnage traité en 2011	Tonnage traité par habitants	Tonnage supplémentaire traité	Tonnage total traité avec l'évolution	Capacité suffisante?
Propres et secs	5000	4302,85	0,053	44	4 346,83	Oui
Ordures ménagères	39 000	28 525,94	0,35	288	28 214,02	oui

La collecte des déchets est adaptée et la capacité de traitement est suffisante pour recevoir une évolution prévue sur la commune de Mériel de 830 habitants à l'horizon 2025.